

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**2023 / 11^e ÉDITION
DES TROPHÉES PRO BONO !**

**DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LA 11^e ÉDITION
DES TROPHÉES PRO BONO AVANT LE 15 JUIN 2023**

Les dossiers de candidatures sont adressés par mail à l'adresse :
barreausolidarite@avocatparis.org avant le 15 juin 2023 à minuit.

Le candidat indiquera en objet du mail
« **Candidature Trophées Pro Bono 2023** »
suivi de son nom ou du nom de son cabinet ou de son collectif d'avocats.

UN DOSSIER DE CANDIDATURE EST COMPOSÉ :

- Du présent formulaire dûment complété ;
- D'une photo du ou des candidats ou d'une illustration du projet ou de l'association (logo, photo, etc) ;
- De toute pièce utile à la présentation de l'action ou des actions présentées.

1/ Nom de l'élève-avocat, de l'avocat, du cabinet ou du collectif d'avocats qui candidate :

IAN OUAKNINE

2/ Intitulé de l'action à laquelle vous contribuez ou de l'association que vous soutenez et au titre de laquelle vous présentez votre candidature :

L'aide et l'assistance aux victimes et aux familles de victimes (femmes, hommes, enfants maltraités) de violences intrafamiliales.

Il s'agit particulièrement de soutenir (légalement, financièrement, moralement), les victimes d'inceste.



**BARREAU
DE PARIS**

Solidarité
Fonds de dotation



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

3/ Choisissez l'une des catégories de Trophées suivantes selon votre profil⁽¹⁾ :

- Prix Henri LecLerc** (ouvert uniquement aux élèves-avocats de l'EFP ou aux avocats du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice)
- Prix SoLo** (si vous candidatez en tant qu'avocat individuel inscrit au Barreau de Paris)
- Prix en équipe** (si vous candidatez en tant que cabinet établi à Paris ou collectif d'avocats inscrits au Barreau de Paris)

A. Description de l'action ou de l'association soutenue bénévolement par le candidat :

L'Association Carl est une association créée en 2021 par Steffy (alors âgée de 24 ans) dont l'objet est l'aide et l'assistance aux victimes et aux familles de victimes (femmes, hommes, enfants) de violences intrafamiliales.

Il s'agit particulièrement de soutenir (juridiquement, psychologiquement, socialement), les enfants victimes d'inceste.

La fondatrice a été victime du plus jeune âge à ses 11 ans, d'un père incestueux condamné pénalement pour ces faits.

Elle a ensuite été confiée à l'Aide Sociale à l'Enfance et placée en foyer, jusqu'à l'année de sa terminale, où elle a obtenu son baccalauréat à l'âge de 16 ans. En dépit de conditions difficiles, elle a excellé dans ses études de droit jusqu'au moment où elle a dû les interrompre en raison de la double charge de sa fille, qu'elle a eue à 17 ans, puis de son petit frère, pour lequel elle a été désignée Tiers Digne de Confiance au décès de leur maman. Steffy s'est beaucoup occupée de ses trois petits frères, Peter, Tim qui était gravement malade et handicapé, et Carl, né en 2009.

Lorsque leur maman s'est suicidée en 2019, Steffy a renoncé à son avenir du haut de ses 22 ans pour travailler et assumer les besoins de Carl, sans nulle aide du père duquel il dénonçait également avoir été abusé. En janvier 2020, leur frère Tim, décède brutalement. Carl a déposé plainte contre son père à l'âge de 11 ans, mais moins d'un an plus tard, le 29 juin 2021, Carl s'est suicidé. Steffy a partagé son histoire qui a été vue plus de 10 millions de fois sur les différentes plateformes. Elle a décidé de militer contre l'inceste auprès du public et des pouvoirs publics tout en assistant des familles via la création d'une Association en mémoire de son petit frère décédé tragiquement

<https://www.facebook.com/watch/?v=111504794468077>

L'histoire m'a touché comme rarement je l'ai été dans ma vie et je suis rentrée en contact en aout 2021 avec elle pour lui proposer de créer une association. Elle avait déjà cette idée en tête.

Elle a décidé de militer contre l'inceste auprès du public et des pouvoirs publics et en assistant des familles en créant une Association en mémoire de son petit frère décédé prématurément.

B. Description du public-cible de l'action ou de l'association et si possible des impacts mesurables de l'action en faveur de ce public :

En 1 an et demi, l'Association a fédéré plus de 1.500 adhérents et dispose de plus 100 bénévoles actifs. Elle s'est structurée en régions.

L'Association Carl est la première association sur la protection de l'enfance en termes d'abonnés sur les réseaux sociaux (44.000 abonnées). A titre de comparaison, la Croix Rouge en France c'est 75.000 abonnés.

<https://www.instagram.com/associationcarl/>

Steffy quant à elle évoque ces sujets, met en lumière des procès, des victimes et les améliorations possible de la justice sur ces questions auprès d'un public de 147.000 personnes sur Instagram et 400.000 personnes sur TikTok.

<https://www.instagram.com/steffylosophie/>

Elle est interrogée dans la presse sur ces questions.

Plusieurs dizaines de milliers d'euros ont été levée pour le procès de victimes.

L'Association Carl a plusieurs avocats qui travaille à assurer la défense de victimes.

L'Association organise également des groupes de parole régulier ainsi que des vacances ou des sorties pour les enfants.

La liste des actions concrète et en cours figure sur le lien ci-dessous :

<https://www.associationcarl.com/nos-actions>

<https://zaap.bio/associationcarl>

C. Description de l'engagement bénévole du candidat au sein de ces actions ou de l'association :

A la suite du témoignage déchirant de Steffy,

- **Participation à la création (Statuts, Dépôts)**
- **Directeur Juridique (Organisation juridique et questions diverses, documents pour les bénévoles)**
- **Trésorier de L'Association**
- **Participation à la création du site internet**
- **Soutien financier**

- Demande de rescrit fiscal

Il est extrêmement important que je puisse être entendu par la profession. Steffy a lancé une cagnotte afin de la soutenir financièrement pour la reprise de ses études de droit et le maintien de son engagement total pour l'association.

A date, elle a collecté 35.727 euros auprès de milliers d'internautes. Elle aurait besoin d'un montant substantiel pour sa L3, M2 et CRFPA, étant précisé qu'elle a une fille à charge de 9 ans.

Le détail de sa cagnotte est ci-dessous :

<https://lydia-app.com/pots?id=94704-une-lumiere-au-bout-du-tunnel>

⁽¹⁾ 4 initiatives seront récompensées cette année lors de la cérémonie de remise des Trophées en octobre 2023, par :

1. Le Prix Junior « Henri Leclerc » dédié à un projet porté par élève-avocat de l'EFB ou un avocat du Barreau de Paris de moins de 5 ans d'exercice désigné par un vote électronique ouvert à tous les avocats du barreau et aux élèves-avocats de l'efb sur la base d'une pré-sélection établie par le Jury des Trophées.
2. Le Prix « solo » récompensant une initiative portée par un avocat individuel
3. Le Prix en « Équipe » récompensant une initiative portée par un cabinet ou un collectif d'avocats
4. Le « Prix des Avocats » récompensant une candidature, toutes catégories confondues, sur la base d'un vote électronique ouvert à tous les avocats du Barreau de Paris.